

LES NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT

n° **23**
1^{ER} TRIMESTRE 2023



Paiement sans contact par carte ou via le téléphone mobile, avec une montre connectée, une smartwatch, par SMS, ou de proximité chez son buraliste...de « nouveaux » moyens de paiement se sont développés et se développent grâce aux nouvelles technologies (portefeuille électronique, NFC, QR code). Ils répondent aux besoins actuels des consommateurs qui achètent sur Internet (l'e-commerce) et sur leur mobile (le m-commerce).

Comment fonctionnent ces nouveaux moyens de paiement ? Quels sont-ils ? Gadgets, pratiques, utiles ? Quel est l'intérêt ? Avantages, inconvénients, et pour quelles utilisations ? Comment bien comprendre pour faire son choix ? Quels sont les points de vigilance à connaître ?

La technologie utilisée pour faire fonctionner ces moyens de paiement : la « NFC »

De nouvelles technologies de paiement vous permettent de régler vos achats en utilisant votre téléphone portable, en approchant votre carte bancaire, votre montre connectée ...

Le paiement sans contact utilise des ondes radio à courte distance entre le capteur et le récepteur. Il s'agit de la technologie « NFC » (Near Field Communication ou « communication en champ proche » en français).

Ces deux appareils échangent des données par simple rapprochement d'une carte (ou d'un téléphone ou montre) près de la borne d'un terminal de paiement et ce sans contact physique.

LES NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT

n°23 | 1^{ER} TRIMESTRE 2023

I Les moyens de paiement, quels sont-ils ?

POUR LES PAIEMENTS CHEZ LES COMMERÇANTS

La carte bancaire sans contact

Il suffit de passer sa carte bancaire près de la borne sans contact. Il n'y a pas de code confidentiel à saisir. Après quelques secondes, le paiement est signalé comme accepté par des signaux lumineux et sonores et un ticket de paiement est édité ou envoyé par mail ou sms. Lors du paiement sans contact, le commerçant vous remet un ticket d'opération portant la mention « Carte bancaire sans contact ». Le montant de la transaction est débité de votre compte bancaire dans les mêmes conditions que les autres paiements par carte bancaire.

Pour limiter les risques de fraude en cas de perte ou de vol de la carte bancaire, lors d'un paiement sans contact, et donc sans saisie du code confidentiel, les banques ont défini différents plafonds :

- ▶ soit un **nombre maximum** de paiements sans contact **consécutifs**,
- ▶ soit un **montant maximum** de paiements sans contact **consécutifs**,
- ▶ soit un **montant maximum** de paiements sans contacts sur une **période donnée**.

Les montants de ces plafonds varient donc selon les banques.

Si ces plafonds sont franchis, le porteur devra utiliser sa carte de façon classique, en entrant la carte dans le terminal de paiement et en tapant le code secret.

BON À SAVOIR : Ma carte bancaire de paiement est-elle sans contact ?



Vous l'identifiez au logo « sans contact » apposé sur le dessus de la carte.

Comment activer / désactiver la fonction NFC : Vous pouvez adresser à votre banque une demande pour désactiver la fonction paiement à distance de votre carte bancaire. La procédure peut varier d'un établissement à l'autre. Le plus souvent cette désactivation sera faite à distance. Dans ce cas, vous pouvez demander à votre banque qu'elle refabrique une autre carte sans cette puce NFC. Selon les établissements bancaires, cette réédition de carte vous sera ou non facturée.

LES NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT

n°23 | 1^{ER} TRIMESTRE 2023



**Il vous faudra un
smartphone équipé
d'une carte SIM dotée
de la technologie NFC**

Le smartphone

Pour pouvoir payer avec votre smartphone, cinq étapes suffisent :

- ▶ Vérifiez que votre téléphone est compatible avec la technologie de communication sans fil NFC. Vous pouvez l'activer en allant dans les paramètres du téléphone et en donnant l'autorisation d'activer cette technologie, généralement le logo NFC apparaît sur la page d'accueil du smartphone.
- ▶ Installez l'application de paiement (Apple Pay, Google Pay, Samsung Pay...) compatible avec votre téléphone et votre banque ou l'un de vos services bancaires (rapprochez-vous de votre banque si vous avez le moindre doute).
- ▶ Numérisez votre carte bancaire dans l'application en suivant les indications. Dans tous les cas, votre carte originale, dans votre portefeuille, reste utilisable.
- ▶ Pour des raisons de sécurité, quand cela est possible, paramétrez le verrouillage biométrique (empreinte ou visage) de votre smartphone. Dans tous les cas, protégez-le par un code confidentiel et ou un schéma de démarrage.

Lors du paiement en magasin, présentez votre téléphone déverrouillé (il n'est en général pas nécessaire d'ouvrir l'application de paiement), comme s'il s'agissait d'une carte bancaire classique.

- ▶ Le paiement sans contact avec le téléphone mobile est le plus souvent plafonné à 300 € contrairement aux 50 euros avec la CB.
- ▶ Il faut un téléphone suffisamment chargé pour que cela fonctionne.

La montre connectée

Considérée comme un véritable relais de votre smartphone, la montre connectée vous permet d'avoir accès à tout le contenu de votre téléphone (contacts, applications, notifications...), grâce à une connexion Bluetooth entre les deux appareils.

Au préalable vous aurez enregistré votre CB sur le portefeuille électronique correspondant à la marque de la montre.

Maintenez votre montre au-dessus du lecteur de paiement sans contact jusqu'à ce que vous entendiez un son ou ressentiez une vibration.



LES NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT

n°23 | 1^{ER} TRIMESTRE 2023

PETIT PLUS DE LA C.E.S.F

L'avantage réside dans la possibilité de ne pas saisir ses coordonnées complètes à chaque transaction, de ne pas donner directement au commerçant son numéro de carte bancaire, limitant ainsi théoriquement les risques de fraude. Seul l'opérateur gestionnaire du portefeuille électronique archive ces données sensibles.

Les transactions de paiement sont en général gratuites pour les particuliers (vérifiez néanmoins les conditions générales du gestionnaire du portefeuille électronique).

Qui sont-ils ?

Parmi les plus répandus : Paylib, Paypal, Applepay ou Googlepay

Concernant les portefeuilles mobiles (sur smartphone ou smartwatch) seul deux opérateurs existent, il s'agit de Alipay et WeChat.

La smartwatch sans smartphone

(aussi appelée « montre indépendante » ou « montre cellulaire »)

Pour payer avec une montre sans smartphone, il vous faudra utiliser une **smartwatch**. Il s'agit d'une montre connectée avec carte SIM donc un abonnement dédié, autonome, connue pour ses fonctionnalités, ainsi que pour sa capacité à fonctionner sans smartphone.

Par exemple des marques de montres connectées proposent des services gratuits de paiement NFC (gratuits car associées à des groupes bancaires) qui peuvent être reliés à votre carte de crédit sans passer par votre smartphone.

BON À SAVOIR : un nouveau moyen de paiement encore peu répandu en France mais très populaire en Asie et notamment en Chine, a fait son apparition : le paiement par smartphone via QR Code. Il s'agit de scanner le QR code du commerçant via une application pour accéder au paiement, ou, seconde possibilité, que le commerçant scanne le QR Code du client (généralisé par la même application) pour se faire payer.

POUR LES PAIEMENTS SUR INTERNET

Le portefeuille électronique ou porte-monnaie numérique ou e-wallets

Le portefeuille électronique permet de stocker vos données de paiement pour payer des achats en ligne ou en magasin, ainsi que d'effectuer ou de recevoir des virements.

Fonctionnement du portefeuille électronique

Le portefeuille électronique est

- ▶ **un logiciel** soit installé sur le bureau de votre ordinateur portable ou fixe, soit intégré à votre navigateur Internet
- ▶ **ou une application** dans laquelle sont stockées des données personnelles (coordonnées) et des données bancaires (carte bancaire ou IBAN d'un compte bancaire).

Dans un premier temps, il est nécessaire de créer un compte auprès d'un organisme gestionnaire du portefeuille électronique. Il faut alors enregistrer le numéro à 16 chiffres, la date de validité et le cryptogramme de la carte bancaire.

Lors d'un paiement en ligne, il suffit de saisir un identifiant et un mot de passe, souvent complétés par un dispositif d'authentification forte.



En conclusion, certains points de vigilance sont à connaître

Concernant la sécurité, il est important d'être informé en lisant les conditions d'utilisation, sur la façon de réagir si vous vous trouvez dans une situation de perte, de vol de votre moyen de paiement CB, smartphone, montre connectée, smartwatch.

Concernant la carte sans contact, vous pouvez la protéger en la plaçant dans un étui muni d'un « RFID blocker ». Il permet d'empêcher les lecteurs de carte bancaire de lire votre carte et donc d'effectuer un paiement sans que vous ne vous en aperceviez.

Pour les utilisateurs d'un portefeuille électronique via smartphone voici quelques règles de sécurité à connaître :

- ▶ Mettre à jour régulièrement le système d'exploitation du téléphone mobile,
- ▶ bien choisir les mots de passe des applications de paiement, (éviter les dates anniversaire et les suites de lettres ou de chiffres) et changer régulièrement les codes confidentiels,
- ▶ activer l'option d'effacement à distance des données, en cas de perte ou de vol du téléphone mobile,
- ▶ n'utiliser que des applications de confiance,
- ▶ ne réaliser des transactions de paiement par mobile que si le canal de communication est fiable : connexion wifi sécurisée et non publique.

La démultiplication des moyens de paiement et des supports de paiement fait que la gestion de son budget peut devenir plus complexe.

L'utilisation massive de moyens de paiement dématérialisés ne permet pas toujours de prendre conscience de tous les achats réalisés sur un même mois et au sein d'une même famille. L'acte d'achat est simplifié et il n'y a bien souvent plus de tickets de paiement pour suivre ses comptes. L'important est de poser un cadre d'utilisation entre chacun, de communiquer sur les achats faits et les montants dépensés.

PETIT PLUS DE LA C.E.S.F

Certaines banques ou certaines enseignes de magasin proposent des étuis muni d'un « RFID blocker » gratuits pour fidéliser leur clientèle.

LES NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT

n°23 | 1^{ER} TRIMESTRE 2023

Une vigilance particulière est à avoir et mettre en place sur les moyens de paiement avec les adolescents qui vont commencer de faire des achats et de leur transmettre des repères forts pour leur vie actuelle et future : ont-ils assez d'argent disponible pour effectuer cet achat ? Que faut-il prévoir pour le reste du mois ? Comment suivre tous les achats effectués ?

PETIT PLUS DE LA C.ESF

Dans ce monde d'hyper digitalisation apparaît une nouvelle possibilité de payer ses factures quand on dispose de peu de moyens de paiement et que l'on n'est pas équipé ou intéressé par les nouveaux moyens de paiement : Le paiement de proximité chez son buraliste.

Le paiement de proximité chez les buralistes permet aux particuliers de régler des petites factures près de chez eux pour certaines factures uniquement : Amendes, impôts, cantine, hôpital, factures d'eau, d'électricité ou de téléphone.

Ce système évite l'usage des chèques, leur coût d'envoi et les risques de perte, de fraude et d'impayés. Pour trouver un bureau de tabac agréé : <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>



DES SOURCES POUR ALLER PLUS LOIN :

- ▶ le site de votre banque
- ▶ les conditions générales de vos moyens de paiement
- ▶ www.inc-conso.fr
- ▶ www.lafinancedepourtous.com
- ▶ www.mesquestionsdargent.fr
- ▶ www.abe-infoservice.fr/banque/moyens-de-paiement
- ▶ www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite

En cas de difficulté les équipes de l'**Action sociale KLESIA** peuvent vous aider !

Pour toute information, contactez-les au :

 **N°Cristal 09 69 39 00 54**

APPEL NON SURTAXE

www.kitaide.klesia.fr

En tant qu'adhérent KLESIA vous pouvez faire appel à l'ADAC

Les conseillères en Économie Sociale Familiale de l'ADAC réalisent du conseil budgétaire à distance.

Elles peuvent vous soutenir dans l'organisation de votre vie quotidienne, dans le respect du secret professionnel.

Vous pouvez prendre rendez-vous au **04 69 95 80 71**

